



ISERE  
38360 NOYAREY

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 mars 2024

#### DELIBERATION N°2024-012

L'an 2024, le 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

#### PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

#### ABSENTS AYANT

#### DONNE POUVOIR :

Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

#### ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers votants :	19

---

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

---

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

---

#### **DELIBERATION N°2024-012 : Autorisation d'emprunt - signature de la convention de financement Intracting avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

Yoann SALLAZ-DAMAZ, Rapporteur

**RAPPELLE** que la commune a réalisé en 2022 des audits énergétiques par l'intermédiaire d'un bureau d'études sur les bâtiments communaux suivants : mairie, Maison des associations, écoles élémentaire et maternelle, et gymnase. Ces audits ont fait ressortir plusieurs scénarii de travaux possibles en fonction des économies d'énergie attendues et des possibilités de financement.

Dans le cadre de la nécessaire rénovation énergétique des bâtiments communaux en application notamment du décret tertiaire, la Commune a ainsi étudié plusieurs possibilités de financement de ces travaux de rénovation.

**INFORME** que la Commune a pour projet, dans ce cadre, la réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 500 000,00 €

auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce financement vise à la rénovation de cinq bâtiments municipaux de la ville de Noyarey ainsi que le remplacement de 240 points lumineux en LED.

Voici les principales caractéristiques financières de cette avance remboursable, telle que présentée intégralement dans la convention en annexe :

	Versement 1	Versement 2	Versement 3
Année de versement	2024	2025	2026
Montant	170 000 euros	170 000	160 000
Durée d'amortissement	13 ans	12 ans	11 ans
dont différé d'amortissement	0 ans	0 ans	0 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %	2%	2%
Périodicité des échéances	Annuelles	Annuelles	Annuelles
TEG	2 %	2%	2%
Profil d'amortissement	Echéances constantes	Echéances constantes	Echéances constantes

L'avance sera versée sur trois années successives ; le montant global, calculé sur la base des économies d'énergie prévues au titre des actions de performance énergétique (APE) mises en place, sera remboursée en 13 années, conformément au cadre prévu par le dispositif Intracting.

Le plan triennal de travaux sur ces bâtiments est résumé dans la convention en annexe.

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal de :

- **DONNER SON ACCORD** pour cet emprunt dans le cadre du dispositif Intracting d'avance remboursable tel que présenté ci-dessus ayant pour objet la rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de financement Intracting avec la Caisse des Dépôts et Consignations, et procéder à toutes les démarches nécessaires dans ce dossier ;

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE SON ACCORD** pour cet emprunt dans le cadre du dispositif Intracting d'avance remboursable tel que présenté ci-dessus ayant pour objet la rénovation énergétique des bâtiments communaux ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de financement Intracting avec la Caisse des Dépôts et Consignations, et procéder à toutes les démarches nécessaires dans ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240325-DELIB2024\_012-DE



Pour : 19

Affiché le : 28/03/2024

Reçu en préfecture le : 27/03/2024

Exécutoire le : 28/03/2024

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 26/03/2024

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

